



DEMANDE DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DE PLACES DE STATIONNEMENT
PARKING DES MARINIÈRES - PARKING WILSON

Le présent formulaire est à compléter et à retourner, daté et signé au plus tard **un mois avant la date de réservation**, adressé à Monsieur le Maire, Hôtel de Ville - BP 7 - 06236 Villefranche-sur-Mer, e-mail : mairie@villefranche-sur-mer.fr.

☞ **DEMANDEUR**

Dénomination (Association, Société...) : _____

Nom et Prénom du Représentant : _____

Adresse : _____

Code postal - Ville _____

Tél : _____ email : _____

Portable : _____ Fax : _____

Monsieur le Maire, je sollicite la mise à disposition temporaire de places de stationnement,

Parking des Marinières

Parking Wilson

Nature de la réservation : _____

Réservation : du _____ au _____

De _____ heures à _____ (franchise d'1heure de sortie).

Nombre de places à réserver : _____

Nombre de véhicules : _____

Tickets spéciaux _____ (à retirer au service des parkings - Palais de la Marine - 3, quai Ponchardier - 06230 Villefranche-sur-Mer. ☎ 04.93.76.39.51.

Je suis informé(e) que les tarifs appliqués s'élèvent :

- Frais d'ouverture de dossier 15,00 euros (Dossier - Tickets spéciaux - Affiches - Barrières).
- 1,50€ de l'heure par place de stationnement.

En cas d'autorisation, je m'engage :

- Respecter les règlements de Police en vigueur ainsi que les prescriptions qui me seraient indiquées.
- Payer sur simple demande au service des parkings, le montant des droits conformément au tarif en vigueur
- Respecter l'Arrêté Municipal permanent n° 6980 du 04 juin 2015, créant une mise à disposition temporaire de place de stationnement et une tarification spécifique dans le cadre de manifestations sur les parkings des Marinières et Wilson.

- Respecter l'Arrêté Municipal permanent n°7011 du 07 juillet 2015, réglementant la circulation et le stationnement de tous les véhicules et des piétons sur le domaine public routier Métropolitain, sur le Territoire de la Commune de Villefranche-sur-Mer, en fonction des demandes de mise à disposition des places de stationnement sur les parkings des Marinières et Wilson, dans le cadre de manifestations ou festivités publiques ou privées, tournages de film, etc...

Pour toute demande joindre copie d'une pièce d'identité du représentant ainsi que l'attestation d'assurance. Les règlements sont émis à l'ordre du Trésor Public.

Le _____ à _____

Visa du redevable